

PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 14 novembre 2024

Le quatorze novembre 2024, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Michel, Maire.

Etaient présents : M RAIMBAULT Michel – Mme MAILLERIE Chantal - M CHANCEREL Philippe – M MEZIERES Hervé – Mme VANDEWINKEL Laurence – Mme TEXIER-HERVE Angélique — M HOUTIN Jérôme - M FERRE Pascal.

Excusés : Mme CULLIN Geneviève qui donne procuration à Mme MAILLERIE Chantal- M CHATELLIER Marcel – Mme GAUME Adeline - M THOMAS Philippe - M RABINE Antoine - M GAUTIER Philippe - Mme DANIAU Bernadette qui a donné procuration à M CHANCEREL Philippe.

Formant la majorité des membres en exercice

En application de l'article 2121-5 du code général des collectivités locales, **Mme MAILLERIE Chantal a été nommée secrétaire.**

.....

DEL-2024-11-01: REPAS JOURNEE CONVIVIALE 2024.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

-PROPOSE un repas aux personnes âgées de 65 ans et plus au 31 décembre 2024.

-FIXE la participation à **13 euros pour les personnes de 65 ans et plus**, à **18 euros pour leur conjoint** qui n'a pas atteint cet âge et tout repas supplémentaire sera facturé au prix **coutant de 30 euros**.

-AUTORISE le Maire à payer la facture qui correspondra aux repas au restaurant l'Etangs Anciens à La Chapelle Craonnaise.

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes pièces nécessaires.

DEL-2024-11-02: LANCEMENT PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE POUR TRAVAUX DE RESTAURATION D'UN EDIFICE EN DANGER – EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION.

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations :

-du 22 juillet 2021, DEL-2021-07-05, le conseil a retenu l'Entreprise YLEX ARCHITECTURE pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de l'église ;

-du 9 novembre 2023, DEL-2023-11-03, le conseil a validé la phase avant-projet sommaire pour les travaux de restauration de l'Eglise.

Considérant l'Avant-Projet Définitif du cabinet YLEX, redécoupant la phase travaux en une tranche ferme et trois tranches optionnelles ;

Considérant qu'il convient de procéder au lancement des consultations d'entreprises pour la restauration de l'Eglise, la procédure utilisée sera la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R .2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-APPROUVE la phase tranche ferme pour un montant prévisionnel de 198 150.65€ TTC (avec variantes).

-APPROUVE le lancement de la consultation de la tranche ferme et des tranches optionnelles qui seront programmés ultérieurement en fonction de la capacité financière de la commune.

-DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant en ce qui concerne le lancement de la consultation en procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R .2123-1 1° du Code de la commande publique.

-S'ENGAGE à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de la tranche ferme.

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents ou pièces relatifs à ce projet.

DEL-2024-11-03 : PARTICIPATION DEPENSES ECOLE SAINTE-MARIE SOLDE 2024.

Conformément à l'article 7 de la convention de forfait communal conclue entre la commune et l'école en date du 5 octobre 2017, le montant du forfait communal est indexé sur l'indice INSEE (IPC) hors tabac, base mensuel août soit :

-Forfait communal : 900.53€

-Indice INSEE (IPC) août 2024: +1.70%

-Nombre d'enfants année scolaire 2023/2024 : 59

-Montant maximum pouvant être attribué : $900.53 + 1.7\% = 915.84 \times 59 \text{ enfants} = \mathbf{54\ 034.56\text{€}}$.

L'école a reçu 4 acomptes de 12 500 euros soit 50 000 euros.

Le solde maximum autorisé est de **4 034.56 euros**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DECIDE de verser le solde à hauteur du montant maximum autorisé **soit 4 034.56€**

INFORMATIONS DIVERSES

1-Tarifs salles pour le Pays de Craon et associations sociales :

Le Maire expose que les salles sont souvent sollicitées par la communauté de communes du Pays de Craon et des associations sociales (Nulle Part Ailleurs, Atelier d'échanges...), ces réservations, souvent demandées à titre gracieux, engagent des frais pour la commune (chauffage, ménage...) ainsi qu'un manque à gagner.

Monsieur le Maire propose au conseil de voter un tarif été et hiver pour les différentes salles.

Après en avoir délibéré le conseil décide que plus d'informations seront nécessaires pour prendre une décision, notamment connaître les règles appliquées par les autres communes du territoire, afin d'harmoniser les pratiques et tarifs.

2-Alarmes salle des fêtes et Mairie.

Le Maire expose les différentes tentatives d'effractions de ces derniers jours.

Des devis pour sécuriser la mairie et la salle des fêtes ont été demandés à Sécurité Ouest Service.

Le conseil, après en avoir délibéré ne souhaite pas prendre de décision pour le moment, plus d'informations seront nécessaires pour acter le projet et les deux propositions, alarme ou installation de caméras sont à étudier de manière plus approfondies.

3-Subvention école de Ballots.

Le Maire présente les demandes de subventions exceptionnelles pour des voyages scolaires reçues de l'Ecole Alphonse Lefizellier d'une part et de l'Association de parents d'élèves d'autre part.

Après étude des courriers et dossiers, les élus souhaitent ne pas prendre de décision aujourd'hui et décide de délibérer sur le sujet lors de l'établissement du budget.

4-Subvention école Sainte-Marie.

M GUILLET, directeur de l'école Sainte-Marie, a déposé une demande de subvention exceptionnelle concernant la mise en place du nouveau projet d'école.

Ce nouveau projet autour du Théâtre sera le fil conducteur de l'établissement sur plusieurs années, il concernera tous les enfants de l'école ainsi que l'équipe pédagogique et éducative, les parents, les associations...

Coût : environ 5 000€ sur trois ans.

Après en avoir délibéré le conseil est d'accord sur le principe mais a besoin de plus d'informations.

5 – Informations diverses :

Bulletin municipal :

Prévoir les différents articles sur la Vie de la commune et les élus en charge de ces articles.

Une réunion, ouverte à l'ensemble du conseil, est fixée le jeudi 21 novembre à 20h.

6 - Dates à retenir :

-Dimanche 1^{er} décembre 2024 : repas de convivialité 2024

-Inauguration du city stade :Prendre contact avec la Selle-Craonnaise

-Prochain conseil : 30 janvier 2025 à 20h

26 Janvier 2025 vœux municipalité à 10h30

-31 janvier 2025 : spectacle « DISTRO » de la compagnie C'hoari, réunion le lundi 25 novembre à 14h en mairie avec Camille Nicolle de la saison culturelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30mn